

## Réussir la transition vers des villes durables



Abdellah Mouttaqi  
Président de la  
commission



Khalil Bensami  
Rapporteur du  
thème

L'objectif de ce rapport est d'identifier les facteurs nécessaires pour assurer la transition vers des métropoles et des villes durables au Maroc à travers un renouvellement et une extension qui intègre la réduction des inégalités économiques sociales et environnementales, la création d'emploi pour les femmes et les jeunes, l'attractivité économique, sociale et culturelle, la préservation et l'amélioration de l'environnement et de la biodiversité, la résilience économique et climatique, l'utilisation responsable des ressources, la cohésion sociale et le bien-être.

### Recommandations du CESE

Le Conseil recommande notamment de :

#### Aux niveaux stratégique et institutionnel

- Construire, au niveau de chaque ville, un projet sociétal de la ville sur le long terme intégrée à sa région appuyé par une vision économique basée sur son potentiel et ses spécificités ;
- Elaborer une stratégie nationale pour rendre l'espace public des villes aux femmes et promouvoir le sens civique d'appartenance des citoyens de la ville ;
- Professionnaliser les méthodes consultation et de concertation participative avec les différentes composantes de la société civile de la ville en intégrant les jeunes et les femmes.

#### Au niveau opérationnel

- Encourager l'intercommunalité et les mécanismes de contractualisation avec l'Etat et les collectivités territoriales et mettre en place des mécanismes pour faciliter l'accès de villes aux financements verts ;
- Accélérer la réforme du processus de la fiscalité locale et diversifier les instruments de la finance climat locale pour adapter les recettes et les ressources des villes à leurs besoins croissants de développement durable ;

- Mettre en place un plan d'action santé-environnement pour chaque ville avec un dispositif d'alerte sanitaire performant ;
- Décliner une vision de mobilité urbaine durable et inclusive dans les villes et de la compétitivité logistique urbaine ;
- Encourager le développement de la réutilisation des eaux usées et l'optimisation de l'utilisation de l'eau par les ménages ;
- Institutionnaliser les méthodes de consultation et de concertation participative avec les différentes composantes de la société civile de la ville ;
- Généraliser les programmes pour l'efficacité énergétique et l'autoproduction d'électricité renouvelable dans le bâtiment soutenus par un fonds dédié.
- Répartir équitablement, dans la ville, les équipements collectifs, les espaces publics, les repères identitaires, déterminant la qualité du quartier ;
- Elargir le programme national « Villes Sans Bidonvilles » à la substitution des bidonvilles par des espaces de vie et de sociabilité intégrés à la ville ;
- Faire de la sûreté et la sécurité urbaine une priorité en activant notamment l'adoption du projet de loi 11-10 stipulant la création de l'observatoire national de la criminalité qui doit jouer un rôle central dans l'élaboration de la politique criminelle urbaine
- Faire du patrimoine culturel un levier d'attractivité et de compétitivité durable de la ville.

### Concernant les Mesures d'accompagnement

- Moderniser l'écosystème éducatif, développer l'éducation de la petite enfance et les systèmes de protection de l'enfance ;
- Encourager le travail communautaire et le bénévolat notamment au niveau des élèves et des étudiants ;
- Renforcer les capacités des acteurs locaux en matière de gestion des services publics ;
- Créer un centre national de compétence et d'innovation technologique dans les métiers de l'optimisation de la consommation des ressources naturelles ;
- Promouvoir la mise en place d'un système de management de la responsabilité sociétale des entreprises ;
- Mettre en place un système de management permettant d'intégrer le développement urbain durable, eu égard aux normes ISO 37101 : 2016 et ISO 37120 : 2014, sur la gestion durable des communautés.